Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20170529-
lmc1DV17_24_008-DE
Date de télétransmission : 02/06/2017
Date de réception préfecture : 02/06/2017

VILLE DE BOÉ

DV N° 2017 - 24 - 008

CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 29/05/2017

L'an deux mille dix-sept le lundi vingt-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 8 - Mise à disposition Terrain Ruches

Présents :

MONSIEUR DEZALOS **Maire**

MADAME LEBEAU, MONSIEUR PANTEIX, MONSIEUR LAFUENTE, MADAME JOURNE-LHERISSON, MONSIEUR GERAUD, MONSIEUR LUNARDI, MADAME MANDEIX **Adjoints**

MADAME ACCARY, MONSIEUR JOSEPH **Délégués**

MONSIEUR KHERCHACHE, MADAME LABADIE, MADAME LUGUET, MONSIEUR BOUDON, MADAME FAVARD, MONSIEUR OURABAH, MADAME TRUILHE, MADAME ROBIN, MADAME PERTHUIS, MONSIEUR DEL-FIORENTINO, MONSIEUR SMYRACHA, MADAME FOURNIER, MONSIEUR JACQUIN, MADAME RAMOND **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

MADAME LASSORT (donne pouvoir à MADAME MANDEIX), MADAME FORNASARI (donne pouvoir à MADAME ACCARY), MONSIEUR ORDRONNEAU (donne pouvoir à MADAME LUGUET), MONSIEUR ROUX (donne pouvoir à MADAME RAMOND), MADAME BONFANTI (donne pouvoir à MONSIEUR JACQUIN)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	024
Nombre de procurations :	05

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20170529-
lmc1DV17_24_008-DE
Date de télétransmission : 02/06/2017
Date de réception préfecture : 02/06/2017

Rapporteur : **Monsieur Arnaud BOUDON**

I - Exposés des motifs

M. OMNES Vincent, apiculteur, a sollicité la ville de Boé, par le biais de l'association « L'Abeille gasconne » afin d'installer une dizaine de ruches sur le terrain, propriété de la commune, au lieu-dit « Illots », cadastré BD111 et BD155.
Il lui est proposé de signer une convention définissant les conditions de cette mise à disposition et les engagements des différentes parties.
Le nombre total de ruches est fixé à 10, toute nouvelle installation sera soumise à l'accord préalable de la ville.

Cette mise à disposition sera à titre précaire et révocable, pour un montant de 120€ par an.

II - Considérants et références juridiques

Vu la demande de M. Omnes Vincent, apiculteur,
Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie et Environnement,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide *à L'UNANIMITE de :*

ACCEPTER : la mise à disposition à M. OMNES Vincent, apiculteur, du terrain au lieu-dit « Illots », afin d'y installer 10 ruches.
FIXER : le montant de cette mise à disposition à 120€ par an.
AUTORISER : Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,	Le secrétaire de séance,	Le Maire,
	Monsieur Nino OURABAH	M. Christian Dézalos